OCCE du Rhône 5 rue Elsa Triolet - 69500 Bron

OCCE 69 : COMMENT GERER VOTRE COOPERATIVE ?

Association Départementale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole du Rhône

FICHE PRATIQUE N°1

- La création d'une coopérative de classe ou d'école vous permet de gérer financièrement vos projets et actions scolaires via un compte bancaire dont vous êtes le(les) mandataire(s).
- Le Président de l'OCCE reste de responsable légal du compte bancaire qui vous est attribué.
- Ainsi, la coopérative se doit de remettre chaque année à l'OCCE un compte rendu d'activités ainsi qu'un compte rendu de fonctionnement/bilan simplifié.

1. Ouvrir une coopérative

Pour ouvrir/créer une coopérative OCCE, il vous suffit de télécharger et de nous faire parvenir les 5 documents suivants dument complétés et signés par les futurs mandataires :

- **Ouverture de compte et transfert de signataires (Annexe A)**
- **Engagement du mandataire (Annexe B)**
- **Recueil de signatures (Annexe C)**
- **Règlement de l'OCCE (Annexe D)**
- **Bulletin d'adhésion (Annexe E)**

Pièces administratives à fournir :

- Une photocopie recto/verso de la carte d'identité de chaque mandataire (voir mode d'emploi recueil de signatures).

Après validation de votre demande par le Président de l'OCCE, celle-ci sera transmise à la Banque Populaire Loire et Lyonnais pour ouverture de compte bancaire.

Dès que la banque nous confirme l'ouverture de votre compte, nous vous transmettons vos nouvelles coordonnées bancaires.

Vous pourrez ainsi retirer votre chéquier et votre carte « Deposia » dans l'agence de votre choix (ou à défaut, dans l'agence la plus proche de votre établissement) endéans les 15 jours.

2. Changer de mandataire

Pour procéder à un ou des changements de mandataires, sur un compte OCCE de la Banque Populaire, il vous suffit de télécharger et de nous faire parvenir les 4 documents suivants dument complétés et signés par tous les mandataires (autant les nouveaux que les mandataires qui restent).

- **Ouverture de compte et transfert de signataires (Annexe A)**
- **Engagement du mandataire (Annexe B)**
- **Recueil de signatures (Annexe C)**

Pièces administratives à fournir :

- Une photocopie recto/verso de la carte d'identité de chaque mandataire (voir mode d'emploi recueil de signatures).

Après validation de votre demande par le Président de l'OCCE, celle-ci sera transmise à la Banque Populaire Loire et Lyonnais.

Dès réception par la banque de votre dossier, il faut compter une dizaine de jours avant que les modifications de mandataires ne soient effectives.

*Pour procéder à un changement de mandataire pour **un compte OCCE de la Banque Postale**, veuillez nous contacter par téléphone ou par mail : compta.occe@wanadoo.fr Tél : 04 78 00 65 88*

3. Clôturer une coopérative

Si votre souhait est de clôturer votre coopérative OCCE, nous vous demandons, pour cela, de nous faire une demande écrite datée et signée par les mandataires dans laquelle devront être mentionnés :

- Le n° de coopérative et le n° de compte bancaire à fermer
- La raison pour laquelle vous désirez clôturer votre compte OCCE
- Le n° compte bancaire sur lequel verser le solde (joindre un RIB)
- Une mention certifiant qu'aucun paiement n'est encore en attente.

Nous vous prions également de nous retourner avec cette demande les chéquiers et cartes bancaire encore en votre possession.

Après validation de votre demande par le Conseil d'Administration de l'OCCE, nous transmettrons votre dossier à la banque qui procèdera à la clôture définitive du compte.